



## EDITO

Mademoiselle, Madame, Monsieur.

Cet été, les activités culturelles proposées sur la commune ont été nombreuses et de qualité. Les conférences, les soirées conte et spectacle théâtral, la nuit des étoiles ou les concerts de jazz et de musique classique ont attiré de nombreux spectateurs, que ce soit à l'abbaye de l'Etoile, à la ferme acadienne n°6 ou sur la place du 8 mai avec les «cafés guinguettes», manifestation organisée par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

Nous remercions vivement les personnes, les membres et les présidents d'associations qui œuvrent pour faire vivre et dynamiser notre commune.

Au cours des mois de juillet et d'août, il ne nous a pas été possible d'ouvrir le plan d'eau à la baignade. En effet, il faut savoir que ce plan d'eau ne correspond plus aux normes de sécurité nécessaires pour assurer la tranquillité des baigneurs. Des plaques de béton qui assurent le maintien des berges du plan d'eau se soulèvent, se déplacent et glissent en laissant apparaître des tiges de fer dangereuses pour les baigneurs. Je rappelle que comme tout lieu publique, c'est la responsabilité du Maire qui est engagée en cas d'accident.

Alors et comme toujours, certaines personnes préfèrent entamer une polémique stérile sans se renseigner sur les causes d'une baignade non surveillée.

Une étude a été commencée dans le respect de l'environnement en 2006-2007 pour la réalisation de travaux. Un devis initial s'élevait à 84 000 euros. Aujourd'hui, une commission travaille sur ce dossier, commission mise en place au lendemain des élections. En effet, dans le respect de la démocratie, il ne me semblait pas raisonnable d'engager les travaux avant le résultat des élections. Actuellement, nous travaillons sur un projet beaucoup plus global d'environ 200 000 euros, comprenant un parcours de santé et la mise aux normes des jeux pour enfants, projet dont les différentes subventions pourraient permettre de ramener ce projet à un coût inférieur à celui initialement prévu.

En ce qui concerne la surveillance du plan d'eau en elle-même, je pense que vous conviendrez qu'il aurait été déplacé de financer un maître-nageur pour une baignade insécurisée et a fortiori interdite. Le coût d'un surveillant de baignade est d'environ 4 000 euros pour les deux mois d'été. D'ailleurs, à ce propos, quelle ne fut pas ma surprise cet été de constater qu'un ancien maître nageur déplorait que la baignade soit interdite alors qu'à l'époque, en 2006, il déplorait le manque de sécurité de ce plan d'eau.

Bien sûr, une réflexion hâtive effectuée par certains me suggère de transférer le plan d'eau à la Communauté d'Agglomération. Là aussi, il faut savoir qu'un éventuel transfert prendrait environ deux ans. En ce qui concerne d'éventuels travaux que pourrait engager la Communauté d'Agglomération, il faut rappeler que la CAPC doit d'abord honorer des engagements pris par l'ancienne majorité avant de prévoir de nouveaux travaux. Pour résumer, il faudrait bien 5 années avant que ces travaux soient réalisés.

En conséquence, nous risquerions de devoir fermer pendant 7 années notre plan d'eau, et je pense que personne ne le souhaite. Pour conclure sur ce point, je vous informerai régulièrement de l'avancement de ce projet.

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 2 septembre avec des horaires changés et une organisation modifiée, l'équipe enseignante soulignant une meilleure attention des enfants le matin plutôt que l'après-midi. Les horaires des services périscolaires municipaux ont donc été adaptés. Nous avons décidé de ne pas accepter les inscriptions d'enfants de communes voisines par respect pour leurs écoles confrontées ou pouvant être confrontées à des problèmes d'effectif. Pendant les vacances scolaires d'été, nous avons engagé des travaux d'entretien et de réfection de classes.

A l'école maternelle, les enfants de moins de 3 ans n'ont pu être acceptés par décision de la Directrice.

La réception des travaux de voirie, réalisés cet été, a eu lieu. Nous avons repris l'élagage des routes et des chemins de randonnée. Par souci d'économie et par respect de l'environnement, nous n'avons repris le faucardement que fin août, la nidation des oiseaux étant terminée. Les économies d'énergie, de matériel et de temps du personnel réalisées sont importantes.

Nous sommes intervenus auprès de la SORÉGIES et d'EDF pour diminuer le temps d'éclairage public, afin d'engager des économies d'énergie encore plus conséquentes. Les luminaires s'allumeront à 6h30 au lieu de 5h et s'éteindront à 22h au lieu de 24h. Cette économie représentera la moitié du budget actuel de l'éclairage public.

Les travaux d'électricité de l'église sont terminés. Suite aux différentes souscriptions, la commune n'a pas eu besoin d'emprunter pour les financer. Nous remercions vivement les membres de l'association de l'Etoile Saint-Georges ainsi que toutes les personnes et institutions ayant participé à cette opération.

Nous avons demandé une étude pour des travaux sur la voûte et les murs de l'église, des morceaux de plâtre s'en détachant, et nous attendons les devis.

Nous avons rendu un dernier hommage à M. Evain qui nous a quittés. M. Evain était une personne très active auprès de diverses associations.

Mado Lejeune nous a quittés également. Mado a été employée de la commune où elle occupait un poste à la garderie et à la cantine. Nous adressons toute notre sympathie à James, David, Karine et Michelle ainsi qu'à toute sa famille.

Suite au départ à la retraite de Michelle Martin, employée au service d'entretien, nous avons recruté, depuis le 1er septembre, Josette Moulin, habitante de la commune, en emploi à mi-temps. Nous avons passé une annonce à l'ANPE et n'avons reçu qu'une seule candidature de personne habitant Archigny.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre, nous avons procédé au vote concernant le devenir de notre bureau de poste.

Suite à une réunion avec des responsables de la Poste, nous avons été amenés à choisir entre trois possibilités : garder le bureau de poste comme actuellement, créer une agence postale communale ou un point poste chez un commerçant.

Nous avons retenu la solution de l'agence postale communale qui offre la possibilité de garder plusieurs services rendus à la population avec un souci de confidentialité.

Nous recevrons une indemnité mensuelle de la Poste à hauteur de 830 euros sachant que cette indemnité compensera le 1/2 temps nécessaire à ce service. Nous n'oublions pas que la Poste est un service de proximité.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour notre fête nationale, manifestation rencontrant un vif succès auprès de la population. Nous remercions toutes les associations participantes : l'Amicale des Pompiers avec ses manœuvres et son savoir-faire,

l'Amicale Sportive d'Archigny avec son exercice de tirs au but, j'en profite également pour remercier tous les jeunes qui ont rejoints ce club, l'Association des amis et résidents de la MARPA, A4 association de théâtre et de danse, le Club de l'Age d'Or, le Comité des fêtes, les Cousins Acadiens, le Foyer Populaire et le Moto Club.

Les membres d'un club de marche se rassemblent tous les mercredis à 14h devant la mairie pour effectuer une randonnée. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à les rejoindre. Vous pouvez contacter Magalie Brault pour toute information.

L'ensemble des membres du conseil municipal trouve important que vous soyez informés de la vie de notre commune, avec ses joies, ses peines, ses projets, ses problèmes et ses espoirs.

Pour terminer, nous vous souhaitons une bonne rentrée et vous adressons toute notre sympathie.

Le Maire, Jean-Claude Pinneau  
et le Conseil Municipal



## DEPART EN RETRAITE

Le 31 juillet 2008, Michelle Martin, employée au service d'entretien de la commune, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle avait intégré ce service le 1er septembre 2002.

Le vendredi 5 septembre, les élus et le personnel de la commune se sont réunis pour fêter le départ en retraite de Michelle Martin et partager le verre de l'amitié.

Très bonne retraite Michelle.

